Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 20 mars 2025, à 11 h 30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec (*par vidéoconférence*)
M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité)*
M. Charles Pagé, directeur adjoint du cabinet à la Ville de Québec (*à titre d'invité et à partir du point 4DG 4°*)
M. Antoine Verville, directeur de la planification territoriale, de la mobilité durable et du développement social et économique (*à titre d'invité*)

Sont absents :

M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

En l'absence du président et du vice-président de la CMQuébec, M. Sébastien Couture ouvre et préside la séance.

Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº E-2025-17

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2025

Résolution nº E-2025-18

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 février 2025.

Adoptée à l'unanimité

Renouvellement du contrat d'assurance municipale

Résolution nº E-2025-19

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder au renouvellement du contrat d'assurance municipale auprès du Fonds d'assurance des municipalités du Québec (FAMQ), incluant une couverture pour les biens et la responsabilité générale, ainsi que la responsabilité des administrateurs et des dirigeants, au coût maximal de 40 000 $ (taxes incluses), pour la période du 16 avril 2025 au 16 avril 2026, et offrant des protections et conditions similaires à la police actuellement en vigueur.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mars 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-10
Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Fonds d'assurance responsabilité professionnelle - Exemption

Résolution n^{o} E-2025-20

CONSIDÉRANT que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) a, à son service exclusif, Me William Bolduc, à titre d'avocat au sein de la direction des affaires corporatives et juridiques, et ce depuis le 17 février 2025.

CONSIDÉRANT que le Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres du Barreau du Québec, RLRQ, c. B-1, r. 1.2 (Règlement), permet à un avocat de demander d'être dispensé de l'obligation de souscrire au fonds d'assurance lorsqu'il est au service exclusif d'un organisme supramunicipal.

CONSIDÉRANT que le Règlement exige, pour que cette exemption soit accordée, une résolution de cet organisme par laquelle il se porte garant, prend fait et cause et s'engage à répondre financièrement de toute faute commise par Me Bolduc dans l'exercice de sa profession.

Il est proposé :

- QUE la CMQuébec se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par Me William Bolduc dans l'exercice de sa profession.
- D'autoriser la transmission d'une copie certifiée conforme de la présente résolution au Barreau du Québec à l'appui de la demande d'exemption de souscription au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec pour Me Bolduc.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mars 2025
Responsable : Direction générale – *Ressources humaine*s

Adoptée à l'unanimité

Appel de candidatures pour un poste de conseiller.ère en aménagement du territoire et environnement – Volet législatif et politiques publiques

Résolution n^{o} E-2025-21

- Autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à procéder à un appel de candidatures pour la dotation d'un poste régulier de conseiller.ère en aménagement du territoire et environnement – Volet législatif et politiques publiques.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mars 2025
Responsable : Direction générale – *Ressources humaine*s

Adoptée à l'unanimité

Embauche d'une conseillère en gestion des matières résiduelles

Résolution n^{o} E-2025-22

- Procéder à l'embauche de Mme Marie-Andrée St-Pierre à titre de conseillère en gestion des matières résiduelles. Au sein de l'équipe environnement, elle occupera un poste contractuel à temps plein (35 h / semaine), d'une durée indéterminée. L'employée sera soumise à une période de probation de six (6) mois, avec une entrée en fonction prévue au cours des prochaines semaines, à une date à convenir.
- Accorder à Mme St-Pierre une rémunération conforme à l'échelle salariale 2025 du personnel professionnel de classe 4, incluant les avantages sociaux associés à ce statut d'emploi.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mars 2025
Responsable : Direction générale – *Ressources humaine*s

Adoptée à l'unanimité

Gestion administrative du compte bancaire du Club social de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n^{o} E-2025-23

- Désigner Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques / secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec, comme seule signataire autorisée pour le compte bancaire du Club social de la CMQuébec détenu auprès de la Banque Scotia et autoriser Mme Poulin à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mars 2025
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Étude sur la circularité des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des pistes de solutions sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec – Octroi de contrat

Résolution n^{o} E-2025-24

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action 2024-2029 de la Zone économique métropolitaine et du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) (Rive-Nord) 2024-2031 (PMGMR), et spécifiquement aux fins du projet de *Développement d'une base de données pour optimiser les chaines d'approvisionnement régionales* :

- Accorder un contrat de gré à gré à la firme Stratzer conseils inc. pour la réalisation d'une étude sur la circularité des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) et des pistes de solutions sur le territoire de la CMQuébec, pour un montant de 57 320,79 $ (taxes incluses), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 11 mars 2025.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 20 mars 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-11
Responsable : Environnement – *Gestion des matières résiduelles*

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n^{o} E-2025-25

Prendre acte du bordereau de dépenses contenant les documents suivants :

a) Liste des dépenses du 1er au 28 février 2025 (période 2).
b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1er décembre au 28 février 2025.
c) Liste des dépenses Visa pour le mois de janvier 2025.

Référence : Bordereau de dépenses du 20 mars 2025
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2025-17 à E-2025-25, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) SÉBASTIEN COUTURE
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE